

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CF988

présenté par

M. Alain David, M. Hutin, Mme Laurence Dumont, M. Jérôme Lambert, M. Jean-Louis Bricout,  
Mme Rabault et Mme Pires Beune

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	100 000 000	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	100 000 000
<b>TOTAUX</b>	100 000 000	100 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à redéployer une partie des augmentations de crédits de la mission « aide publique au développement » vers une rubrique sous dotée par rapport à la LFI 2020 : l'aide économique et financière multilatérale.

Même s'il convient de privilégier l'aide projet bilatérale à l'aide économique et financière, il est nécessaire de rétablir cette année les crédits d'engagement de l'aide économique et financière

multilatérale qui font l'objet d'une baisse de 92 % par rapport à 2020 (-2,6 milliards d'euros) alors que les crédits de paiement font l'objet d'une augmentation de +257 millions d'euros.

Le présent amendement vise donc à rétablir pour partie à son niveau de 2020 « l'aide économique et financière multilatérale » en affectant 100 millions d'euros au programme « aide économique et financière au développement » initialement prévus pour le programme « solidarité et aide en faveur des pays en développement ».

Cet amendement :

- flèche 100 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « aide économique et financière multilatérale » (au sein du programme « Aide économique et financière au développement »).
- et réduit de 100 millions d'euros les crédits de paiement de l'action « coopération bilatérale » (au sein du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement »).